

REGLEMENT INTERIEUR

Vous venez de vous inscrire au club RogueKwon.

Ces quelques informations vous concernent.

1. LE CLUB

Notre Club est une association 1901, à but non lucratif. Son objectif est le développement du TAEKWONDO et des ses disciplines associées, telle que le HAPKIDO. Ses seules ressources sont, en plus d'éventuelles subventions, les cotisations de ses membres.

Siège social : 33 rue du Laos – 75015 PARIS

N° Préfecture : W751237518

Vos Interlocuteurs sont :

La Présidente : Mme Siao-Yew CHEN

Le Secrétaire : M. Pascal DUBUIS

Le Trésorier : M. Mathieu MONPIERRE

L'enseignant principal : M. Alexis MEHRMANN



2. LA FEDERATION

Nous sommes affiliés à la :

FFTDA (Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées)

25 Rue Saint Antoine – 69003 LYON

N° d'affiliation FFTDA : 751025

3. L'ENSEIGNEMENT

1 BEES 1er degré

2 CQP Moniteur Arts Martiaux - Taekwondo

3 DIF (Diplômes d'Instructeur Fédéral) dont 1 Formateur en Premiers Secours

Cette équipe est ravie de vous accueillir afin de partager notre passion et développer le Taekwondo.

La diversité des horizons et des expériences des cadres de l'association permet de couvrir tous les aspects de la pratique du Taekwondo et appréhender au mieux les besoins et les attentes des futurs pratiquants quel que soit la pratique recherchée (loisir ou compétition) et les spécificités de ces pratiquants (âge, sexe).

La législation en cours faisant obligation pour les structures d'enseignement de tous les sports d'afficher les diplômes des professeurs, pour informer les élèves. La structure de nos salles d'entraînement ne nous permettant pas de pouvoir afficher ces diplômes, nous vous invitons à les consulter auprès des membres du bureau.

4. LA LICENCE

La licence est la marque tangible de votre adhésion à la FFTDA.

C'est un contrat entre le licencié et la fédération par lequel, vous vous engagez à respecter les règles de la fédération, de la ligue et de votre club ainsi que les règles d'arbitrage, les arbitres, les jurys, les officiels et vos partenaires. En cas de sanction, votre licence peut vous être retirée temporairement ou définitivement.

Elle est matérialisée par une vignette qui se colle sur votre passeport sportif, elle vous donne droit de participer aux compétitions, à être classé dans votre catégorie, au niveau régional, national et international. Elle inclut automatiquement une assurance. Elle seule témoigne de votre temps de pratique.

Elle est donc précieuse : ne la perdez pas !

La licence prend effet au 1^{er} Septembre de l'année sportive et prend fin au 31 août de l'année suivante, elle doit être renouvelée chaque année par tous les pratiquants.

Le prix de la licence est fixé chaque année par la fédération.

5. LE PASSEPORT

Depuis septembre 1994, le TAEKWONDO fait partie officiellement des sports olympiques ; à ce titre, la réglementation des sports olympiques oblige chaque pratiquant de Taekwondo à avoir un passeport sportif à jour ; il faut y coller la vignette licence de l'année sportive en cours, vous devez en outre le faire remplir par votre médecin pour la partie certificat médical à chaque saison sportive ainsi que l'attestation d'identité.

Il devra être à jour sous la responsabilité de son porteur, lors des compétitions, passages de grade ou stages.

C'est un document officiel (de couleur bleu à partir de 2017, et rouge pour les anciens) qui est valable 8 ans, lui seul certifie de vos grades, titres d'arbitre, etc. Il suit le pratiquant tout au long de sa carrière sportive.

Les mineurs doivent y faire remplir à la page à côté du timbre de licence de la saison concernée la partie autorisation parentale pour les compétitions.

6. L'ASSURANCE

Elle est obligatoire pour la pratique du TAEKWONDO comme pour celle de tous les sports en France. Elle est garantie automatiquement par la licence fédérale. Notre assurance est Mutuelle des Sportifs. Elle intervient en complément de l'assurance maladie pour le remboursement des frais médicaux, en cas d'accident survenu lors de l'entraînement ou d'une compétition.

Elle ne garantit pas, par contre, le versement d'indemnités journalières.

Important :

Il est toujours possible d'acquitter une cotisation supplémentaire pour percevoir des indemnités journalières, son montant n'est pas très élevé. Renseignez-vous auprès du professeur, président ou du secrétaire.

7. LES COTISATIONS

Le comité directeur de RogueKwon en fixe le montant pour chaque saison sportive. Les cotisations ne seront remboursées qu'en cas graves de maladie ou blessures, après expertise médicale.

8. LE CERTIFICAT MEDICAL

Il est obligatoire dès le 1^{er} entraînement et il est donc souhaitable de le fournir à l'inscription. Rappelez-vous qu'il est indispensable pour bénéficier des garanties de l'assurance.

Le certificat médical peut être délivré par tous les médecins. Il doit porter obligatoirement ma mention « apte à la pratique et à la compétition du Taekwondo », et doit être établi au plus tôt au 1^{er} juin pour la saison suivante.

Nous vous conseillons de ne pas solliciter de certificat médical « de complaisance » mais de procéder à un véritable examen.

Votre passeport sportif devra être validé par votre médecin à l'emplacement certificat médical de la saison concernée.

9. LA TENUE

Pour pratiquer le TAEKWONDO la tenue obligatoire est le dobok, celui-ci devra être de couleur blanche pour le Taekwondo (seule les inscriptions et écussons autorisés par le comité directeur seront permis) tenu par une ceinture, (ceinture blanche pour les nouveaux pratiquants et de couleurs pour les gradés). Les jeunes filles et les femmes peuvent porter un tee-shirt blanc dessous la veste du dobok et un bandeau pour tenir les cheveux. Les hommes doivent demander l'autorisation au professeur. Tous les pratiquants doivent demander l'autorisation au professeur pour s'entraîner avec des chaussures ou des protections spéciales.

Entraînement compétition : Avec protections, tolérance sur le port de coupe vent pendant les entraînements.

Vous devez vous déshabiller dans les vestiaires. Nous vous conseillons de ne pas y laisser vos affaires de valeur ; vous pouvez les déposer dans un coin de la salle. Nous vous rappelons que fumer dans les gymnases est interdit.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration de vos biens propres.

10. HYGIENE ET SECURITE

Tout pratiquant de TAEKWONDO doit avoir une propreté extrême de son corps et de son dobok. C'est une forme de respect pour soit et ses partenaires.

Vous devez avoir les ongles des pieds et des mains coupés très courts. Vous ne devez jamais oublier de retirer votre montre, bijoux (bracelets, chaînes, médaillons, bagues, boucles d'oreilles, etc.) enlever les lunettes (si possible et surtout pour la compétition) ou tout autre objet pouvant blesser votre partenaire ou vous-même.

Vous devez signaler aux responsables tout antécédents médicaux (contre indication, asthme, ancienne blessure, insuffisance respiratoire, etc.)

11. CEINTURES EVOLUTION – PASSAGE DE GRADES

Pour les enfants de moins de 13 ans, il y a 15 keups (grade) avec 7 ceintures de couleur. Pour les adultes, il y a 10 keups (grade) avec 5 ceintures de couleur.

Le passage de grades aura lieu 1 fois par an, date déterminée par le professeur et le président (en juin). Vous serez informé de cette date, afin que vous puissiez prendre des dispositions pour vous présenter à cet examen. Si vous souhaitez vous inscrire à un passage de grades, vous devez en faire part au secrétaire du club ou à la vice-présidente en lui présentant votre passeport sportif et lui régler le montant de votre participation au passage de grade. A l'issue de l'examen, les élèves qui auront satisfait aux épreuves en seront averties dès le cours suivant. Leur nouveau grade sera mentionné sur le passeport sportif et validé par leur professeur. Cette nouvelle ceinture devra être portée dès l'entraînement suivant.

12. LES MANIFESTATIONS EXTERNES AU CLUB

Vous aurez pour interlocuteur concernant les compétitions, votre responsable compétition désigné pour chaque année sportive **et vous ne pourrez vous présenter à une compétition, un stage, un passage de grade, une démonstration, une sélection, etc. , sans en avoir au préalable demandé l'autorisation au Professeur et au Président.** Avant toute inscription à une compétition, vous devez prendre connaissance des règles et conditions de participation à la compétition, vous assurez aussi de pouvoir participer à celle-ci et vous faire inscrire dans la bonne catégorie. Tous les coûts d'inscription, de réservation et autres frais avancés par le club resteront à la charge des compétiteurs qui n'auront pas suivi toutes les règles d'inscription.

A chaque compétition, vous devez présenter au jury le passeport sportif revêtu du timbre de licence de l'année en cours et validé par votre médecin (établi après le 1^{er} juin de l'année scolaire précédent le début de la saison) pourtant lisiblement la mention « apte à la compétition de Taekwondo ».

Votre dobok doit être propre et repassé. Seuls les pratiquants qui sont au moins ceinture noire 1^{er} dan peuvent porter un dobok à col noir. Aucune inscription particulière n'est permise sur le dobok, ex : publicité, nom de la ville, etc.. Seuls les écussons autorisés par le comité directeur seront autorisés.

13. LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Une commission de discipline existe au sein de notre club, elle est composée du Président, des Professeurs et de toutes les ceintures noires. Son but est de juger de la gravité des faits qui lui seront exposés à l'encontre d'un ou plusieurs membres du club. Elle peut être réunie à la demande d'un membre ou d'une commission.

14. OBSERVATIONS

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter par mail : roguekwontkd@gmail.com

Nous vous souhaitons à tous une très bonne saison sportive.

La Présidente
Siao-Yew CHEN

ROGUEKWON